

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2024

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la Convocation : 16/05/2024

Date d'affichage : 16/05/2024

L'an deux mille vingt- quatre et le vingt et un mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- GAUTHIER Laurent- David MAGNET- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Christophe GRANGER - Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Laure DUCHAMP- Alexandra CHABANIS

Excusés : Mylène DELORME (pouvoir donné à Laurent GAUTHIER)- Nathalie MARECHAL (pouvoir donné à Marylin MOUTET)- Jean GRANGER- Véronique AUGIZEAU

Christophe GRANGER a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2024-040 : Autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine public avec IdéeHall Prod pour l'organisation d'une manifestation culturelle au Théâtre de verdure

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la société IdéeHall Prod, sise 1 allée du Florival, 26200 MONTELMAR, d'occuper le site du Théâtre de Verdure pour l'organisation d'un festival de Musique.

La manifestation « Allan Music Live » est programmée les soirées du 9 et 10 août 2024, il s'agit donc pour le Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 2 jours, soit, du 9 août à partir de 8h00 jusqu'au 10 août 00h00.

Il est prévu le versement d'une redevance par l'occupant de 300 € par soirée, après émission d'un titre de recette par la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec IdéeHall Prod, pour une redevance d'un montant de 300€ par soirée.

Yves COURBIS,

Maire



Christophe GRANGER

Secrétaire de séance



POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0